

RÈGLEMENT NUMÉRO 435-20

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par la présente donné par la soussignée que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a adopté lors de sa session régulière du 2 mars 2020 à 19h30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil :

- **le règlement numéro 435-20 relatif à l'abrogation du règlement no 389-15 instituant un programme de crédit de taxes foncières pour les nouvelles constructions résidentielles**

Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau de l'Hôtel de Ville au 900 rue Principale à Notre-Dame-de-Stanbridge, aux heures habituelles du bureau.

Donné à Notre-Dame-de-Stanbridge ce 5 mars 2020.

Suzanne Marcoux

Directrice générale/secrétaire-trésorière